



A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est donné que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 10^e jour du mois de juin 2019, le règlement suivant :

Règlement 255-2019 visant à modifier le règlement de zonage numéro 193-2012 afin d'ajuster des dispositions particulières relatives à la production porcine en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rimouski-Neigette.

Toute personne intéressée par ce règlement, peut le consulter au bureau de la soussignée durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ A SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE, CE 11^e JOUR DE JUIN 2019.

Je soussignée, Christiane Berger, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, certifie par les présentes sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre seize et dix-huit heures de l'après-midi le 11^e jour de juin 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce onzième jour de juin de l'an deux mille dix-neuf.

Christiane Berger
Dir.générale & Sec./trésorière